

CONVENTION

Entre :

Le Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan » - Immeuble Le Quartz - 40 rue Mainssieux - BP 363 - 38511 VOIRON CEDEX, représentée par sa Présidente, Marie-Elisabeth JEAN,

Et :

la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, - Pôle tertiaire - 2, ZI Chartreuse Guiers 38380 ENTRE-DEUXGUIERS représentée par son Président, Denis SEJOURNE

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Un conventionnement était établi depuis 2007 entre le Syndicat intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG) et le Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'Emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan » prévoyant, d'une part, la possibilité pour les habitants des communes couvertes par le SIVG de bénéficier des services de la Maison de l'Emploi et, d'autre part, la participation financière du SIVG au budget de la Maison de l'Emploi.

Pour l'année 2019, la présente convention sera assurée par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, membre du Groupement d'Intérêt public (GIP) Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan et qui comprend les communes couvertes par le SIVG.

Article 1

La Maison de l'Emploi a pour objet, selon sa convention constitutive, de contribuer à :

- à l'amélioration et la coordination des services aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux actifs et aux entreprises du territoire, en matière d'emploi, de formation et d'insertion, dans un souci de proximité des publics et d'efficacité, ce en agissant directement ou en déléguant des actions, conformément au cahier des charges des Maisons de l'Emploi défini dans les arrêtés du 21 décembre 2009 et du 18 décembre 2013 et notamment dans les domaines suivants :
 - o Participation au développement de l'anticipation des mutations économiques ;
 - o Contribution au développement de l'emploi.
- à élaborer et mettre en œuvre une politique locale d'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Le GIP a ainsi pour objet, pour le secteur du Pays Voironnais Chartreuse, l'animation et la gestion de la Mission Locale conformément aux textes régissant les Missions Locales.

La Maison de l'emploi est organisée selon trois pôles d'activité :

- Mission Locale Voironnais - Chartreuse ;
- Conseil professionnel des publics adultes : activités MIFE (Maison de l'Emploi et de l'Formation) et PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ;
- Développement de l'emploi.

Article 2

Dans le cadre des objectifs déterminés à l'article 1, la Maison de l'Emploi déploie l'offre de service suivante :

- intervention au bénéfice des habitants des communes de Entre-deux-Guiers, Miribel-les-Echelles, St Christophe sur Guiers, St Joseph de Rivière, St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse, St Pierre d'Entremont,
- sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse :
 - actions en direction des entreprises et les actions collectives pour les publics
 - production d'un tableau de bord emploi formation analysant les données à l'échelle du territoire de la communauté de communes

Article 3

La communauté de communes Cœur de Chartreuse participe financièrement aux actions développées par la Maison de l'Emploi.

Ainsi, cette participation financière sera pour l'année 2019 de 36 786 € (trente-six mille sept cent quatre-vingt-six euros).

Article 4

Cette convention est établie pour l'année 2019. Elle pourra être renouvelée par un avenant annuel.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sur préavis de trois mois.

Fait à Voiron, le

**Pour le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation
des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan,**

**Pour la Communauté de Communes
Cœur de Chartreuse,**

**La Présidente,
Marie-Elisabeth JEAN**

**Le Président,
Denis SEJOURNE**